

**Postulat**

Titre : Pour une stratégie communale de stationnement vélo

Auteur : Emilie Dessimoz, Bahira Sidani-Awada, Gloria Giberti-Udry - Les Verts et PS

Date : 08.05.2025

**Contexte**

Le manque de stationnements vélo adaptés freine le développement de la mobilité douce. Des infrastructures sécurisées, bien situées et conformes aux normes sont indispensables pour encourager l'usage du vélo.

Favoriser les trajets au quotidien permettrait de réduire l'usage de la voiture sur de courtes distances et d'améliorer ainsi la qualité de vie des habitant.e.s.

Les projets de réaménagement de la route cantonale T9 des communes voisines, Vétroz, Ardon et Sion sont plus avancés que celui de notre commune. Cela signifie que des cyclistes, circuleront plus fréquemment vers notre commune. Il est donc pertinent d'anticiper cette évolution en développant dès à présent des infrastructures cyclables cohérentes et fonctionnelles..

Le normes VSS (640 065 et 640 066), éditées par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports, définissent des critères clairs en matière de quantité et de qualité pour le stationnement des vélos. Par exemple, elle recommandent :

- 1 place par pièce d'habitation pour les logements,
- 2 à 3 places pour 10 postes de travail, selon le type d'établissement,
- 2 places par 100 m2 de surface de vente pour les commerces,
- 2 places pour 10 places assises dans les restaurants

Actuellement, notre commune ne dispose pas d'une stratégie claire en matière de stationnement vélo. Par ailleurs, la plupart des lieux publics (salle polyvalente, églises, bureau communaux, lieux culturels et sportifs) ne sont pas équipés de stationnements vélos fonctionnels. Cette lacune peut décourager l'usage du vélo et compromettre les objectifs d'une mobilité durable.

**Demande**

Nous demandons au Conseil communal d'élaborer une stratégie globale de stationnement vélo, qui inclut :

- Un état des lieux des infrastructures existantes, identifiant les lacunes en matière de qualité et de répartition géographique.
- Un plan de développement des infrastructures de stationnement vélo sur le domaine public, en tenant compte des besoins spécifiques des différents usagers (habitants, pendulaires, clients, etc. ).
- La mise en place de mesures incitatives pour encourager les propriétaires privés à aménager des stationnements vélos conformes aux normes.
- Un calendrier de mise en œuvre, avec des objectifs chiffrés et des étapes claires, si possible en coordination avec les acteurs locaux et les associations concernées.

**Conclusion**

Une telle stratégie permettrait de promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport au quotidien, de réduire la congestion automobile et de contribuer activement à une meilleure qualité de vie pour les habitantes et habitants de notre commune.

